

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 05 DECEMBRE 2024 COLLEGE TRAITEMENT

**Objet : Tarifs du traitement des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES
- année 2025**

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq du mois de décembre à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 38

Quorum : 19

Présents : 23

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA et Jean-Richard SAINT-JOURS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Paul CARRERE, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Jean-Luc DUBROCA remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

Absents excusés : 15

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Raymonde PIEDANNA, MM. Henri BARTH, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Bernard GRIHON, Vincent ICHARD et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU.

Date de convocation et d'affichage : 28 novembre 2024



Délibération n°2024-54

Objet : Tarifs du traitement des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES - année 2025

Madame Julie FARBOS, Directrice, expose :

Le SIVOM du Born est propriétaire d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) autorisée à accueillir 42 000 tonnes par an. Cette installation est exploitée par le groupe PAPREC ENERGIE ATLANTIQUE dans le cadre d'un marché public.

Le marché d'exploitation de l'UVE inclut un objectif d'incinération de 42 000 tonnes par an.

Le coût de traitement pour le SIVOM du Born est déterminé par une part fixe et une part variable. La part fixe représente 86 % en 2024 de la rémunération versée par le SIVOM du Born à PAPREC ENERGIE ATLANTIQUE.

Or, il apparaît que le SIVOM du Born ne produit pas plus de ~ 27 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés (DMA). Il est nécessaire d'optimiser l'installation par l'apport de déchets d'autres établissements publics hors adhérents ou de prestataires privés.

Il est ainsi proposé d'harmoniser les tarifs des établissements publics, quelque soit le type de déchets et d'augmenter les tarifs des prestataires privés, en raison de l'augmentation du marché d'exploitation et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette dernière passe de 14 € H.T. la tonne à 15 € H.T. la tonne au 1^{er} janvier 2025.

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 25 novembre 2024,

Il est proposé les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, TVA à 10 % en sus :

Quantité d'apports	Qualité des apports	Tarif de base H.T. 2024 proposé	TGAP 2024	Tarif total H.T. 2024 proposé	Tarif de base H.T. 2025 proposé	TGAP 2025	Tarif total H.T. 2025 proposé	Variation 2025/2024 TGAP comprise
Etablissements publics								
	OM / Refus d'UVEOR	67,25 €	14,00 €	81,25 €	80,00 €	15,00 €	95,00 €	16,92%
	Tout-venant	79,50 €	14,00 €	93,50 €	80,00 €	15,00 €	95,00 €	1,60%
Prestataires privés								
500 tonnes par an et plus	Ordures ménagères et assimilés	83,25 €	14,00 €	97,25 €	84,00 €	15,00 €	99,00 €	1,80%
Moins de 500 tonnes par an	Ordures ménagères et assimilés	108,00 €	14,00 €	122,00 €	109,00 €	15,00 €	124,00 €	1,64%
	DIB	147,00 €	14,00 €	161,00 €	148,00 €	15,00 €	163,00 €	1,24%

Le Comité syndical – Collège Traitement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les tarifs pour l'année 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus, Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP en vigueur en 2025. Ils pourront varier et être actualisés en cours d'année en fonction des évolutions réglementaires en matière de taxes et de révision des marchés.
- **DIT** que ces tarifs sont grevés de la TVA au taux de 10.00 %,



- **DECIDE** de facturer mensuellement aux clients le traitement des déchets sur la base des tonnages enregistrés à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES,
- **APPLIQUE** ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025, et cela jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Comité syndical les modifie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.